

# CATALOGUE DE FORMATION 2023

---



**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée  
au titre de la catégorie d'ac-  
tion suivante : ACTIONS DE  
FORMATION

# ÉDITO

Afin de rendre effectif le Droit au logement, l'action des associations d'insertion par le logement est par nature multiple : en proposant un accueil et une information aux personnes confrontées à des difficultés de logement, en les accompagnant, en mobilisant ou produisant des logements de qualité et accessibles aux personnes en situation de précarité, en gérant ces mêmes logements dans une optique préventive et de proximité.

Cette pluridisciplinarité est une richesse de notre réseau. Elle implique de relever de nombreux défis, en premier lieu celui des mutations politiques, juridiques et techniques dont certaines affectent directement la situation des personnes que nous accueillons mais aussi nos activités.

Dans ce contexte mouvant, notre fédération agit pour renforcer les connaissances et les savoir-faire de ses adhérents et partenaires, en proposant notamment une offre de formations complémentaire des temps d'échanges et de réflexion collective à destination de son réseau.

Nous prenons soin de renouveler tous les ans notre offre en proposant de nouvelles thématiques, au plus près des actualités du secteur et des besoins qui nous sont remontés.

Les deux précédentes années nous ont amenés à adapter notre offre au contexte sanitaire ainsi qu'à la certification Qualiopi. Il est désormais temps de mener une réflexion en profondeur sur le futur de notre centre de formation, afin qu'il intègre de nouvelles modalités pédagogiques, des parcours adaptés aux besoins du réseau et qu'il puisse davantage constituer un lieu ressource pour le secteur. Ce travail enthousiasmant est un des chantiers prioritaires de la Fapil en 2023.

**Thierry Debrand**  
Président

# QUI SOMMES-NOUS ?

## La Fapil et son réseau

**La Fapil fédère 134 associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de personnes en situation de précarité. Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :**

- Accueillir, orienter et informer les personnes ;
- Les accompagner ;
- Produire des logements de qualité et abordables ;
- Assurer une gestion locative adaptée

Notre fédération apporte un soutien opérationnel à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement. La Fapil s'appuie également sur ses unions régionales en PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.

*En savoir + <https://www.fapil.fr/la-fapil/qui-sommes-nous>*

## Les formations de la Fapil

Centre de formation agréé, la Fapil forme les adhérents et les réseaux partenaires aux métiers du logement d'insertion. Les formations sont principalement proposées en inter, car notre fédération est convaincue que les temps de formation doivent aussi être des temps d'échanges et de respiration entre professionnels de différents horizons. Néanmoins, les adhérents de la Fapil peuvent solliciter la fédération pour envisager la programmation de formations en intra.

**Toutes nos formations sont destinées à former des associations et acteurs à but non lucratif dont l'objectif est l'insertion des personnes, la lutte contre la pauvreté et le respect du droit au logement. Le catalogue de formation est articulé autour de quatre grands axes :**

- L'accès au droit et l'accompagnement des personnes
- Mettre en œuvre une gestion locative adaptée
- Mieux appréhender les relations avec les personnes accueillies
- Produire des logements en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce catalogue de formation permet également aux Agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) de respecter les obligations de formation continue introduites par le décret du 18 février 2016. Un parcours « mandataire » est ainsi signalé au sein de la thématique « Gestion locative adaptée ».

Chaque année, de nouvelles thématiques sont proposées pour répondre aux évolutions de nos métiers. Pour cela, nous nous appuyons sur des intervenants de secteurs professionnels variés apportant des connaissances techniques, juridiques et pratiques.

La crise sanitaire a amené la Fapil à repenser ses modalités de formation. Une partie de l'offre de formations est désormais proposée à distance afin de permettre à davantage de stagiaires, et notamment ceux les plus éloignés de nos lieux habituels de formation, de participer. Pour autant, les formations constituent aussi de précieux moments d'échanges de pratiques. C'est pourquoi nous sommes confortés dans notre volonté de maintenir une offre en présentiel. Notre catalogue repose donc sur la complémentarité des deux modalités, voire lorsque cela est pertinent, un mix des deux.

### Un organisme de formations certifié QUALIOPI

Les formations proposées par la Fapil entrent dans le champ d'application des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

En juillet 2021, la Fapil a obtenu la certification QUALIOPI. Prenant la suite de Datadock, ce référentiel, prévu par le Code du Travail, a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des organismes de formation et d'en uniformiser les conditions d'appréciation. Cette certification est un indispensable depuis 2022 pour que les stagiaires puissent continuer de mobiliser des financements publics et/ou mutualisés pour les formations suivies.



## Les chiffres-clefs

### En 2022 :

**41** sessions de formation réalisées  
(dont 7 en intra)

**411** stagiaires formés

**86** structures différentes formées

**30** formateurs différents

### Indices de satisfactions\*

**97%** de satisfaction générale

**92%** de satisfaction quant aux réponses aux attentes des stagiaires

**92%** de satisfaction quant à l'utilité professionnelle

**99%** de satisfaction quant à la qualité des interventions

**99%** de satisfaction quant à la qualité de l'organisation des formations

\* Données issues des questionnaires de satisfaction à chaud des formations 2021 (bilan 2022 en cours). Le taux de satisfaction correspond aux retours satisfaits et très satisfaits.

# L'OFFRE DE FORMATIONS 2023

**L'offre 2023 se compose d'une trentaine de sessions de formation en inter, réparties entre présentiel et distanciel. Les nouvelles formations ou les nouveaux formats sont signalés dans le tableau ci-dessous. Cette liste de formation est amenée à être étoffée en cours d'année par de nouvelles formations, actuellement en cours de programmation.**

Le catalogue et les plaquettes de formation sont consultables et téléchargeables à cette adresse : <https://www.fapil.fr/nos-formations>  
L'inscription se fait désormais en ligne, sur la même page internet.

Les tarifs sont sur une base de :

- 190 € par jour pour les associations adhérentes de la Fapil. Les formations sur la Maîtrise d'ouvrage d'insertion bénéficient d'un tarif spécifique, de 90€
- 275 € par jour pour les organismes non-adhérents.

Des proratas peuvent être établis lorsque les formations ont des durées différentes.

Certaines formations sont réservées aux adhérents de la Fapil. Elles sont signalées dans le tableau ci-dessous, ainsi que sur chaque programme de formation.

En règle générale, la Fapil accueille une dizaine de participants par session. Ce chiffre peut être diminué ou augmenté selon la thématique et les modalités d'animation de la formation.

## Nous contacter

Pour toute question, le service « formations » de la Fapil est joignable à : [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr)

**Vos contacts sont :**

- **Gestion administrative et comptable de la formation :**  
**Lydia le Moal, 01 48 05 05 75**
- **Coordination pédagogique :**  
**Justine Gineste, 01 71 39 80 06**

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins, aux contacts ci-dessus.

## L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

<b>Initiation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs - Formation-action à destination des équipes sociales</b>	2 x 2 jours	26 et 27 janvier et 16 et 17 mars, à Paris	<b>Nouveau</b> Réservée aux adhérents - Se rapprocher de la Fapil pour connaître la démarche proposée
<b>L'intervention sociale à domicile</b>	2 jours	13 et 14 avril, à Paris OU 23 et 24 novembre, à Lyon	
<b>Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : Econovie®</b>	2 jours + 0,5 (en option)	11 et 12 mai, à Paris + 30 juin matin, à distance (optionnel)	<b>Nouveau format</b>
<b>L'accès au logement des personnes étrangères</b>	2 x 0,5 jour + 0,5 (en option)	23 et 25 mai matins, à distance + 6 juillet matin, à distance (optionnel)	<b>Nouveau format</b>
<b>Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs - Formation-action à destination des équipes encadrantes</b>	2 x 2 jours	14 et 15 septembre et 9 et 10 novembre, à Paris ou à Lyon	<b>Nouveau format</b> Réservée aux adhérents - Se rapprocher de la Fapil pour connaître la démarche proposée
<b>L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères</b>	2 jours	21 et 22 septembre, à Paris	
<b>Accompagner les requérants DALO</b>	1 jour	2d semestre	
<b>Les aspects techniques du logement : initiation pour les intervenants sociaux</b>	1 jour	Sur demande	En intra ou entre plusieurs adhérents d'un même territoire

## METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

### Parcours «Mandataire» dédié aux AIVS®

<b>Les risques de discriminations dans le logement</b>	0,5 jour	20 janvier matin, à distance	Réservée aux adhérents AIVS® ou avec un projet d'AIVS®
<b>Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier</b>	2 x 0,5 jour OU 1 jour	30 et 31 janvier après-midis, à distance OU 6 avril, à Paris OU 18 et 19 septembre après-midis, à distance	
<b>Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas</b>	0,5 jour	13 mars matin, à distance OU 10 octobre matin, à distance	
<b>La comptabilité-gérance</b>	1 jour	2d semestre	

### Parcours «Gestion locative adaptée»

<b>Les diagnostics immobiliers et leurs conséquences locatives</b>	1 jour	5 janvier, à Lyon	<b>Nouveau</b> Réservée aux adhérents
<b>L'intermédiation locative en location / sous-location : droits et obligations des parties</b>	2 jours	16 et 17 janvier, à Paris	
<b>Le bail d'habitation : réglementation et actualités</b>	2 jours	24 et 25 janvier, à Paris	<b>Nouveau format</b> Réservée aux adhérents

<b>La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement</b>	2 jours	9 et 10 mars, à distance	
<b>Les spécificités de la location meublée</b>	0,5 jour	20 mars après-midi, à distance	Réservée aux adhérents
<b>La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative</b>	1 jour + 0,5 (en option)	27 mars, à Paris + 15 mai matin, à distance (optionnel)	Réservée aux adhérents
<b>La rénovation énergétique et les propriétaires bailleurs : formation d'initiation</b>	2 jours	30 et 31 mars, à Lyon	Réservée aux adhérents
<b>La gestion des charges récupérables</b>	1 jour + 0,5 (en option)	11 mai, à Paris + 15 mai après-midi, à distance (optionnel)	<b>Nouveau</b> Réservée aux adhérents Temps d'approfondissement en option
<b>Les états des lieux</b>	2 jours	25 et 26 mai, Paris	
<b>La gestion des sinistres d'assurance habitation</b>	1 jour	8 juin, à Lyon	<b>Nouveau format</b>
<b>La prévention des expulsions locatives</b>	2 jours	12 et 13 juin, à Paris	

## MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

<b>Améliorer sa communication pour des rapports locatifs apaisés</b>	2 jours	16 et 17 mars, à Paris	
<b>Introduction à la santé mentale</b>	2 jours + 1 jour à 6 mois	15 et 16 juin + 14 novembre, à Paris	<b>Nouveau format</b>
<b>Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées</b>	2 jours	26 et 27 juin, à Paris	
<b>Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité</b>	2 jours	2d semestre	
<b>Prévenir les discriminations relatives au logement</b>	2 jours	Sur demande	En intra ou entre plusieurs adhérents

## PRODUIRE DES LOGEMENTS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE D'INSERTION

<b>Environnement et fondamentaux de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion - Séquence d'initiation</b>	1 jour	11 janvier, à distance	Réservée aux adhérents MOI ou aux structures avec un projet d'agrément
<b>Montage d'opérations en Maîtrise d'ouvrage d'insertion - Séquence d'approfondissement</b>	3 jours	25, 26 et 27 janvier, à Paris	
<b>La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion</b>	2 jours	16 et 17 mars, à Paris	
<b>La passation de marchés des organismes de Maîtrise d'ouvrage d'insertion</b>	1,5 jour	11 mai et 12 mai matin, à Paris	
<b>La fiscalité des opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion et la livraison à soi-même</b>	1 jour	2d semestre	

# Informations pratiques

## 1. Pré-inscription

La pré-inscription permet d'être prioritaire au moment de l'inscription définitive. Elle s'effectue en contactant directement la Fapil à [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr) ou par téléphone, au 01 48 05 05 75. Pour les formations « sur demande » (intra), il convient de contacter directement le service Formations pour étudier le projet et réaliser un devis : 01 48 05 05 75, [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr). Les formations en intra sont destinées aux adhérents de la Fapil.

## 2. Inscription

Les plaquettes d'inscription définitives sont disponibles deux mois avant la date de la formation. Elles comportent la date, le lieu et le coût de la formation ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques. Un programme plus détaillé et des documents supports pourront être communiqués aux stagiaires par la suite. La date limite d'inscription est fixée deux semaines avant le début de la formation. Afin de participer à une formation, il convient de réaliser l'inscription en ligne, à partir du lien présent sur le site internet de la Fapil ou transmis par la Fapil aux adhérents. La personne procédant à l'inscription reçoit automatiquement un accusé de réception récapitulatif de la demande, de la part du site internet. **Celui-ci ne vaut pas confirmation de l'inscription**, qui sera faite par la Fapil. La confirmation sera adressée par mail de la Fapil aux contacts administratifs et au stagiaire. Il est recommandé de contacter la Fapil en amont de la saisine en ligne de l'inscription si l'organisme souhaite inscrire plus de 3 personnes, et ce afin de vérifier la faisabilité de l'inscription de plusieurs personnes. Lors de l'inscription, les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

## 3. Confirmation et paiement

Après confirmation, une convention de formation professionnelle qui annexe le programme et la facture sont envoyés par la Fapil au contact administratif. La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les organismes de les transmettre à leur organisme collecteur. La convention de formation doit être retournée

signée à la Fapil. Les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCO : il convient d'informer la Fapil lorsque cette option est retenue. L'organisme reste responsable de transmettre les informations et documents nécessaires à son OPCO.

## 4. Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis notamment). Il convient de prévenir la Fapil de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe à l'issue du délai maximum d'inscription et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

## 5. En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation ; doublée d'une information par mail précisant le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur.

## 6. Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation lorsque celle-ci a lieu en présentiel, à la Fapil. Pour les formations organisées en intra, dans les locaux de l'organisme client, celui-ci devra s'assurer de la conformité des lieux aux règles de sécurité et sanitaires en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou un système d'horodatage des connexions, ainsi que par les travaux d'évaluation de fin de formation.

Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont

également encouragés à se présenter. Les stagiaires se voient rappeler le programme détaillé et les moyens pédagogiques. La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire. Elle permet à la Fapil de faire évoluer ses futures formations.

## 7. À l'issue de la formation

Une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont délivrées à l'issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé au stagiaire 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

## 8. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par l'organisme à la Fapil sont utiles pour la mise en place de nos services de formation ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'envoi des programmes de formation. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le cas-échéant, les données pourront également être transmises au sous-traitant, dans le strict objectif de mettre en œuvre la formation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : [contact@fapil.fr](mailto:contact@fapil.fr) (en mettant RGPD en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 9. Gestion des réclamations

Si vous souhaitez faire part de réclamations vis-à-vis d'une formation de la Fapil, nous vous invitons à écrire au mail suivant : [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr). La Fapil s'engage à vous faire un premier retour dans les 3 jours ouvrés suivant votre email (hormis périodes de fermeture de la Fapil).



*L'ACCÈS AUX  
DROITS ET  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES PERSONNES*

---

# Initiation à l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir individuel et collectif

## Suites du cycle de formation-action

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents en matière d'accompagnement des publics et de coordination des équipes sociales, la Fapil lance un cycle de formation-action sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA PC). L'objectif est de mobiliser de manière cohérente les différents niveaux des associations volontaires afin que l'impact soit

le plus fort possible sur les pratiques. Une 1e session s'est donc adressée aux équipes encadrantes. Cette 2e session s'adresse aux équipes sociales, en priorité celles dont les encadrants auront été formés. Ce cycle fait l'objet d'un tarif dégressif pour favoriser l'inscription de plusieurs membres d'une même équipe.

**Jeudi 26 et vendredi 27 janvier** de 9h30 à 17h30

**Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023** de 9h30 à 17h30

### Adhérents uniquement

Paris

**2 x 2 jours** de formation (28h)

Tarif dégressif : **760€** pour 1 participant **380 €** pour les inscriptions suivantes

**Public concerné** Intervenants sociaux de terrain agissant dans le champ de l'accompagnement lié au logement. Une inscription en binôme est à privilégier

**Pré-requis** Pas de pré-requis de niveau  
S'engager à suivre les 4 jours

**Intervenant(s)** Binôme de l'ANDA-DPA

### Objectifs pédagogiques

- Apprendre à utiliser les axes de l'approche DPA à partir d'un travail sur des situations vécues comme générant un sentiment d'impuissance
- S'entraîner au questionnement spécifique à l'approche pour être capable de l'utiliser dans les situations de blocage dans l'accompagnement
- Savoir faire le « pas de côté » qui permet de dégager des marges de manœuvre

### Programme

*Préalable à la formation : venir avec une situation d'accompagnement considérée comme génératrice d'un sentiment d'impuissance*

- L'identification de situations-problème
  - › ateliers d'analyse stratégique à travers une méthode de co-développement
- Expérimentation d'une méthodologie en 4 axes à partir des situations rencontrées
  - › l'importance de la définition du problème qui génère un sentiment d'impuissance, la cartographie des acteurs concernés

- › l'implication des acteurs directement concernés, la notion de négociation dans l'accompagnement social,

*Inter-session : lectures de quelques exemples d'accompagnement, travail d'expérimentation de chacun*

- › la prise en compte des contextes et des enjeux pour agir
- › la démarche d'action conscientisant : tirer des enseignements de ce qui a été vécu et tenté
- Exercices en sous-groupe sur le protocole de questionnement du DPA PC ou ateliers de théâtre forum visant à repérer les effets des questions posées sur l'interlocuteur et sur la relation
- La posture professionnelle d'accompagnement : quelles évolutions via l'approche DPA PC ?
- Bilan et échanges autour des conditions à réunir pour développer cette approche dans l'équipe

### Approche pédagogique

Approche expérientielle : exploration de situations vécues et expérimentations à travers la méthodologie DPA, apport de documentation

### Modalités d'évaluation des connaissances

Travaux en sous-groupe et exercices individuels dans l'entre-session  
Auto-évaluation des acquis

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

**Inscription**

avant le vend. 16 décembre 2022  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# L'intervention sociale à domicile

**Jeudi 13 et vendredi 14 avril 2023**

de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h)      **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Intervenants sociaux agissant dans le cadre d'un accompagnement lié au logement (ASLL, AVDL, accompagnement social en intermédiation locative...)

**Pré-requis** Aucun      **Intervenant(s)** Association Soutien Insertion Santé

Être ou se rendre sur le lieu de vie d'une personne est un contexte particulier pour les acteurs de l'accompagnement social. Intervenir au domicile des personnes nécessite pour les professionnels de repenser le contenu formel de leur formation et des valeurs institutionnelles à l'origine de la demande d'accompagnement des personnes. Comment établir une relation d'accompagnement, dans le cadre d'un respect mutuel, quand une idée d'intrusion – justifiée ou non – profile chez une des parties ? Quelles sont les postures professionnelles à adopter au quotidien ? Quels sont les sujets à aborder au domicile ou dans les locaux de la structure ? Autant de thématiques à explorer pour faciliter l'accompagnement et fluidifier la communication avec la personne.

## Objectifs pédagogiques

- Approfondir la notion d'habiter un logement du point de vue psychologique
- S'interroger et savoir présenter la légitimité de l'accompagnement
- Affiner ses postures professionnelles et notamment se positionner dans le rapport proximité / distance

## Approche pédagogique

Accompagnement à la réflexion collective et démarche pédagogique participative, à travers notamment : brainstorming, étude et discussion autour de situations, partages d'expériences

## Modalités d'évaluation des

### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à travers des exercices collectifs autour de cas pratiques / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- La notion d'habiter au sens psychologique : ses 5 fonctions
- Le cadre réglementaire d'intervention selon le type d'accompagnement.
- La légitimité à intervenir au domicile
- Les représentations des professionnels face à des modes de vie et d'habiter différent
- Les postures professionnelles confrontées aux notions de : proximité, intimité, culture, familiarité, cadre interne du professionnel
- L'articulation entre le formel et l'informel dans la relation d'accompagnement à domicile
- Le sens des écrits professionnels, la place de l'usager et la dynamique de l'accompagnement

## Inscription

avant le lundi 27 mars 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : introduction à la méthode Éconovie®

## Jeudi 11 et Vendredi 12 mai 2023

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Intervenants sociaux au sein d'associations d'insertion par le logement

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Christophe Marchand, IFCCAC (Informer et Former sur les Comportements de Consommation de d'Accompagnement Collectif)

### Objectifs pédagogiques

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement à la vie quotidienne
- Acquérir des éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

### Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'échanges / Magnets pédagogiques / Remises d'outils pédagogiques / Echanges post-formation

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et auto-évaluation des acquis en fin de formation / Retour sur expérience « à froid » proposée le 30 juin matin (à distance)

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

### Programme

- Introduction à l'Éconovie®
- Une nouvelle articulation des temps de vie pour un consommateur toujours plus sollicité
- Le budget familial moderne : d'une lecture verticale vers une lecture horizontale
- Penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle
- Ressources personnelles, logement, numérique, budget familial, banque, crédit, alimentation, estime de soi, addictions, projets de vie : une mise en lien nécessaire
- Balisage du parcours d'accompagnement social et budgétaire
- Renforcer sa pédagogie par une communication adaptée
- À l'issue de ce module, les participants seront en capacité de :
  - > appréhender l'état d'esprit et les spécificités de la méthode Éconovie®
  - > comprendre pourquoi il est nécessaire de réinventer la façon d'aborder le budget familial
  - > évoquer la vie quotidienne sous un nouvel angle, en en faisant un sujet central

**Il est proposé un temps de supervision et de retour d'expériences, le vendredi 30 juin, de 9h30 à 12h30, à distance, afin de :**

- Faire un bilan général de la méthode sur les pratiques professionnelles
- Faire un retour sur l'usage et les évolutions des outils proposés durant la formation

**Inscription**

avant le lundi 24 avril 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Les conditions d'accès au logement des personnes étrangères

**23 mai et 25 mai matins 2023** de 9h30 à 12h45

A distance de type synchrone

**2 x 0,5 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents) **275€** (non-adhérents)

**Public concerné** Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

**Pré-requis** Connaissances de base des procédures d'accès au logement et expériences d'accompagnement de personnes vers le logement ou dans le cadre d'un recours DALO

**Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Julie Clauzier, juriste spécialiste de l'accès aux droits sociaux

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les conditions d'accès au logement pour les personnes étrangères
- Connaître les conditions spécifiques aux personnes étrangères pour déposer un recours DALO
- Savoir appliquer ce cadre juridique à des situations individuelles
- Savoir repérer les situations abusives
- Savoir informer et accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits ou la contestation de refus / suspension abusifs de droits

## Approche pédagogique

Approche participative et interactive adaptée au distanciel / Échanges collectifs, approfondissements théoriques et juridiques et exercices en sous-groupe / Communication d'outils et ressources

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à travers des exercices collectifs / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs / Possibilité de participer à un temps de retour sur expériences à distance le 6 juillet matin

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Introduction au droit au logement des personnes étrangères
- Les politiques de l'habitat et le cadre juridique
- L'identification des problématiques spécifiques au logement des personnes étrangères
- Les conditions de régularité de séjour pour l'accès au logement
  - › la distinction entre ressortissants UE et hors UE
- Les conditions d'accès et de maintien dans le logement pour les personnes étrangères
  - › distinguer les conditions d'accès entre l'hébergement et le logement
  - › l'accès au parc privé
  - › l'accès au parc social
  - › l'accès au logement temporaire
  - › le maintien dans le logement en cas d'irrégularité du séjour et/ou de suspension des aides au logement
- Le recours DALO pour les personnes étrangères
- Cas pratiques et mises en situations professionnelles après chaque module

**Il est proposé aux stagiaires volontaires un temps de retour sur expérience et d'approfondissement à partir de situations rencontrées, le juillet 6 matin, de 10h à 12h, à distance.**

## Inscription

avant le mercredi 3 mai 2023 sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : formation-action à destination des équipes cadres

**Jeudi 14 et vendredi 15 septembre, Jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023** de 9h30 à 17h30

Paris ou Lyon

**2x2 jours** de formation (28h) **760€** pour 1 participant **380€** pour les inscriptions suivantes (adhérents uniquement)

**Public concerné** Session à destination de cadres de structures adhérentes de la Fapil (direction, responsable de service social ou de pôle logement...)

**Pré-requis** Se rapprocher de la Fapil en amont de toute inscription afin d'échanger sur la démarche ; s'engager à participer aux 2 sessions de la formation

**Intervenant(s)** Christine Brusque et Catherine Etienne, Association Nationale pour le Développement de l'Approche DPA

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents en matière d'accompagnement des publics et de coordination des équipes sociales, la Fapil organise pour la 2e année consécutive un cycle de formation-action sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA PC). Au-delà de l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux, l'objectif est de mobiliser de manière cohérente les différents niveaux des associations volontaires afin que l'impact soit le plus fort possible sur les pratiques. Cette session s'adresse donc aux équipes encadrantes. Elle sera complétée par une formation à destination des équipes sociales (session début 2023 ou début 2024), en priorité celles dont les encadrants sont formés.

*Nouveauté : les personnes ayant suivi cette formation auront ensuite la possibilité, si elles le souhaitent, de candidater au cursus certifiant de 10 jours, « Accompagner, par le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA PC), pour rendre acteurs les bénéficiaires de la relation d'aide » proposé par l'Association ANDA-DPA, en validant les heures de formation effectuées avec la Fapil et donner accès à la session 3.*

## Objectifs pédagogiques

- Proposer aux cadres d'expérimenter l'approche DPA pour eux-mêmes, dans leur fonction managériale et/ou de pilotage de projets. Plus précisément :
  - Connaître l'approche DPA PC, son origine, ses principes, ses spécificités
  - Expérimenter les principes, la posture et les outils de l'approche centrée sur le DPA PC : utiliser le modèle en 4 axes de l'approche pour identifier des marges de manœuvre et développer des stratégies avec des partenaires dans le contexte propre à chaque participant
  - Définir les conditions propices à une appropriation de l'approche DPA PC par les équipes

### Approche pédagogique

Exploration de situations vécues par les participants et appropriation progressive de la méthodologie du DPA PC (de l'observation à l'expérimentation sous supervision) / Alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques, de présentation d'expériences et de travaux en sous-groupes / Travaux d'intersession pour favoriser la réflexion et l'appropriation en situation professionnelle

### Modalités d'évaluation des connaissances

Travaux en sous-groupe et exercices individuels dans l'entre-session / Auto-évaluation des acquis

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr) ou 0148050575

## Programme

Au préalable à la formation, chaque participant aura reçu pour consigne de réfléchir à un « irritant récurrent », une situation concrète de blocage qu'il rencontre dans son contexte professionnel.

- L'approche DPA PC et les autres approches dites « participatives »
- Expérimentation du modèle en 4 axes élaboré par Yann Le Bossé à partir des situations générant un sentiment d'impuissance chez les stagiaires, plus particulièrement :
  - › la construction du problème
  - › la cartographie des acteurs concernés et de leurs enjeux
  - › l'implication des personnes rencontrées dans la définition du problème et des situations
- Réflexion collective sur le management des équipes, la prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail
- Accompagner les équipes dans leur appropriation de l'approche DPA PC

## Inscription

avant le lundi 31 juillet 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)



# L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères

## Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023

de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

**Pré-requis** Bases en matière de droits au séjour **Intervenant(s)** Antoine Math, juriste-chercheur auprès du GISTI

### Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte historique de la protection sociale des personnes étrangères
- Acquérir une méthode pour retrouver les bases légales de la protection sociale
- Savoir identifier les conditions particulières exigées pour les personnes étrangères
- Savoir évaluer les situations et les possibilités de recours

### Approche pédagogique

Approches théorique et juridique et échanges autour de cas pratiques / Apports de documents-ressources

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via un QCM / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

### Programme

- Introduction
  - › la protection sociale en France
  - › la hiérarchie des normes et instruments internationaux
  - › retrouver les textes applicables en matière de protection sociale des étrangers
- Les différentes conditions d'accès aux droits sociaux : nationalité, résidence entrée en France de l'enfant étranger, régularité du séjour et ancienneté du titre...
  - › la condition de régularité du séjour : le principal obstacle
  - › la régularité du séjour du point de vue de la législation sur l'immigration de celle sur la protection sociale
  - › les principes et exceptions à la condition de régularité de séjour pour l'accès aux droits sociaux
  - › les différents titres de séjour
  - › le cas des citoyens de l'UE
- Les prestations familiales et assimilées
- Le Revenu de Solidarité Active
- Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale ?

**Inscription**

avant le lundi 4 septembre 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# L'intervention sociale à domicile

**Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023**

de 9h30 à 17h30

Lyon

**2 jours** de formation (14h)      **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Intervenants sociaux agissant dans le cadre d'un accompagnement lié au logement (ASLL, AVDL, accompagnement social en intermédiation locative...)

**Pré-requis** Aucun      **Intervenant(s)** Association Soutien Insertion Santé

Être ou se rendre sur le lieu de vie d'une personne est un contexte particulier pour les acteurs de l'accompagnement social. Intervenir au domicile des personnes nécessite pour les professionnels de repenser le contenu formel de leur formation et des valeurs institutionnelles à l'origine de la demande d'accompagnement des personnes. Comment établir une relation d'accompagnement, dans le cadre d'un respect mutuel, quand une idée d'intrusion – justifiée ou non – profile chez une des parties ? Quelles sont les postures professionnelles à adopter au quotidien ? Quels sont les sujets à aborder au domicile ou dans les locaux de la structure ? Autant de thématiques à explorer pour faciliter l'accompagnement et fluidifier la communication avec la personne.

## Objectifs pédagogiques

- Approfondir la notion d'habiter un logement du point de vue psychologique
- S'interroger et savoir présenter la légitimité de l'accompagnement
- Affiner ses postures professionnelles et notamment se positionner dans le rapport proximité / distance

## Approche pédagogique

Accompagnement à la réflexion collective et démarche pédagogique participative, à travers notamment : brainstorming, étude et discussion autour de situations, partages d'expériences

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à travers des exercices collectifs autour de cas pratiques / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- La notion d'habiter au sens psychologique : ses 5 fonctions
- Le cadre réglementaire d'intervention selon le type d'accompagnement.
- La légitimité à intervenir au domicile
- Les représentations des professionnels face à des modes de vie et d'habiter différent
- Les postures professionnelles confrontées aux notions de : proximité, intimité, culture, familiarité, cadre interne du professionnel
- L'articulation entre le formel et l'informel dans la relation d'accompagnement à domicile
- Le sens des écrits professionnels, la place de l'utilisateur et la dynamique de l'accompagnement

## Inscription

avant le lundi 6 novembre 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Accompagner les requérants DALO

## 2e semestre 2023

### A définir

**1 jour** de formation (7h)    **190€** (adhérents) **275€** (non-adhérents)

**Public concerné** Professionnels ou bénévoles accompagnant des personnes dans leurs démarches relatives au logement (juristes, intervenants sociaux notamment)

**Pré-requis** Aucun    **Intervenant(s)** Binôme associatif composé d'un juriste et d'un professionnel engagé dans l'accompagnement des personnes pour l'exercice de leurs droits

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur recours au Droit au Logement Opposable ou au Droit à l'Hébergement Opposable
- Connaître les critères pris en compte par les commissions de médiation
- Connaître les obligations de logement des ménages reconnus prioritaires
- Savoir repérer et se positionner face aux mauvaises pratiques

### Approche pédagogique

Approches théorique et juridique et échanges autour de cas pratiques / Apports de documents-ressources

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

### Programme

- Le sens de l'action
  - › la politique sociale du logement et de l'hébergement
  - › le sens du droit au logement dit « opposable » et du principe de l'État garant
  - › les chiffres du DALO, l'actualité du Comité de suivi DALO
- Quelle procédure pour quel droit ?
  - › les conditions préalables au recours
  - › la composition de la commission de médiation
  - › les critères d'éligibilité au DALO, les particularités du recours « hébergement »
  - › la saisine et la décision de la commission de médiation
  - › l'obligation du Préfet
- Le DALO en pratique :
  - › le guide des bonnes pratiques
  - › la recevabilité des recours engagés par les personnes étrangères
  - › saisir la commission de médiation (formulaire, pièces justificatives...)
  - › les recours possibles contre la décision d'une commission de médiation
  - › les obligations de logement et les recours contentieux
  - › l'existence et le rôle des comités de veille départementaux
- Cas pratiques

**Pré-inscription**

auprès de formations@fapil.fr

# Les aspects techniques du logement : initiation pour les intervenants sociaux

## Formation sur demande (INTRA ou démarche collective entre adhérents d'un même territoire)

**Lieu** Selon la demande

**1 jour** de formation (7h) **Tarif** Se rapprocher de la Fapil

**Public concerné** Professionnels non-techniciens du logement et amenés à intervenir au domicile des personnes : principalement les intervenants sociaux mais aussi les gestionnaires débutants. Adhérents uniquement

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis logistique** Mise à disposition d'un logement par l'organisme commanditaire

**Intervenant(s)** Marc Desplanques, spécialiste des interventions techniques en logement d'insertion, ancien directeur d'AIVS

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir des bases sur les éléments techniques composant le logement
- Connaître les bons gestes aux niveaux des consommations énergétiques, les risques, et l'entretien du logement
- Échanger entre professionnels sur les enjeux techniques liés à l'intervention sociale à domicile et les missions de chacun

### Approche pédagogique

Présentation des différents éléments techniques et échanges puis mise en pratique dans un logement

### Modalités d'évaluation des connaissances

Exercices de mise en situation dans un logement / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr) ou 0148050575

### Programme

- Les différents éléments techniques du logement et les points d'attention techniques
  - › les ouvertures
  - › l'électricité
  - › la plomberie
  - › la ventilation
  - › l'humidité
  - › les infiltrations
  - › l'agencement
  - › les accidents domestiques
  - › l'entretien du logement
  - › la consommation électrique
  - › la consommation d'eau
- Les points d'attention pédagogiques
- Zoom sur les enjeux propres à l'entrée et à la sortie du logement
- Après-midi : mise en pratique dans un logement

### Informations

auprès de [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr)



*METTRE EN  
ŒUVRE UNE  
GESTION LOCATIVE  
ADAPTÉE*

*PARCOURS « MANDATAIRE »  
POUR LES AIVS®*

---

# Les risques de discriminations dans le logement

**Vendredi 20 janvier 2023** de 9h30 à 12h30

A distance de type synchrone

**0,5 jour** de formation (3h) **90€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Nadia Hamadache, Concept-RSE : experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal sur les discriminations liées au logement
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre porteurs de risque en logement d'insertion

## Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques / Illustrations / Documentation ressource

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Les discriminations dans le secteur du logement : données et constats
- Le cadre légal des discriminations
  - > qu'est-ce qu'une discrimination selon la législation ?
  - > les différentes formes que peut prendre la discrimination
  - > les objectifs de la non-discrimination
- Les situations de discrimination dans le champ du logement
  - > la gestion de mandat
  - > l'accueil et l'information
  - > le rapprochement offre/demande
  - > l'attribution
  - > l'accès aux garanties
  - > la gestion locative durant le contrat
- Traiter les injonctions paradoxales dans le logement d'insertion
  - > le voisinage
  - > la mixité sociale
  - > les publics prioritaires

**Inscription**

avant le mardi 3 janvier 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

**Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023** de 14h à 17h30

A distance de type synchrone

**2 x 0,5 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Rémy Nèrrière, formateur-juriste en droit immobilier

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

## Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
  - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
  - › les conditions d'exercice
  - › les registres et carnet de reçus
  - › la publicité
  - › le mandat et sa rémunération
  - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
  - › l'irrégularité et inexécution du mandat
  - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
  - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
  - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
  - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
  - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

## Inscription

avant le mardi 10 janvier 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

**Lundi 13 mars 2023** de 9h15 à 12h45

**A distance** de type synchrone

**0,5 jour** de formation (3h30) **90€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

## Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

## Modalités d'évaluation des

### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
  - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
  - › les honoraires de gestion
  - › le registre des mandats
  - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
  - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
  - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
  - › l'état du bien règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
  - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
  - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
  - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

**Inscription**

avant le mercredi 22 février 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)



# Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

**Jeudi 6 avril 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

## Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

## Modalités d'évaluation des

### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
  - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
  - › les conditions d'exercice
  - › les registres et carnet de reçus
  - › la publicité
  - › le mandat et sa rémunération
  - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
  - › l'irrégularité et inexécution du mandat
  - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
  - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
  - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
  - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
  - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

**Inscription**

avant le vendredi 17 mars 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Obligations, responsabilités et déontologie des professionnels de l'immobilier (loi Hoguet)

**Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023**

de 14h à 17h30

**A distance** de type synchrone

**2 x 0,5 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs.  
Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou en cours de projet)

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Rémy Nerrière, formateur-juriste en droit immobilier

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire (responsabilités civile, pénale et administrative)

## Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques, échanges de pratiques et documentation support / Analyse du code de déontologie sur 2h / Service après-formation pour les questions relatives aux thématiques abordées

## Modalités d'évaluation des

### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- L'évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet
- Les activités et opérations soumises au statut
- Les personnes soumises au statut
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
  - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
  - › les conditions d'exercice
  - › les registres et carnet de reçus
  - › la publicité
  - › le mandat et sa rémunération
  - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- La responsabilité civile des titulaires de carte professionnelle et des personnes habilitées
  - › l'irrégularité et inexécution du mandat
  - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
  - › le défaut de conseil
- La responsabilité pénale
  - › la violation des règles de la loi Hoguet et l'infraction au droit de la consommation
  - › le maniement des fonds et la perception illicite de rémunération
  - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements du code de déontologie

## Inscription

avant le mercredi 30 août 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

**Mardi 10 octobre 2023** de 9h15 à 12h45

A distance de type synchrone

**0,5 jour** de formation (3,5h) **90€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants. Formation réservée aux adhérents (AIVS® ou porteurs de projet)

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Sophie Droller-Bolela, formatrice juriste en droit immobilier

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier de l'exemple de mandat de gestion proposé par la fédération

## Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
  - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
  - › les honoraires de gestion
  - › le registre des mandats
  - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
  - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
  - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
  - › l'état du bien règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
  - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
  - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
  - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

**Inscription**

avant le jeudi 21 septembre 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La comptabilité-gérance

**Second semestre 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents AIVS®)

**Public concerné** Directions et salariés gestionnaires locatifs ou comptables.  
Formation réservée aux adhérents Fapil (AIVS® ou porteurs de projet)

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Annick Bergeon, spécialiste en gestion et fiscalité locatives, CUSTOM

## Objectifs pédagogiques

- Saisir les spécificités de la comptabilité en tant que mandataire
- Comprendre les écritures comptables de la gestion locative
- Mieux appréhender l'environnement de la comptabilité de la gestion locative (les charges récupérables, le CRG, les rapprochements comptables, financiers et bancaires ...)

## Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la Fapil / Explication des clauses essentielles du mandat de gestion / Échanges de pratiques

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM / Auto-évaluation des acquis

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

*Attention, compte-tenu de l'hétérogénéité des logiciels des adhérents Fapil, cette formation ne porte pas sur l'usage des logiciels de comptabilité locative*

- **Les principes essentiels de la comptabilité-gérance**
  - › une comptabilité pour « tiers »
  - › un équilibre comptable
  - › la notion de débit / crédit
  - › les particularismes de la comptabilité de la gestion locative
- **Les opérations comptables courantes (de l'entrée à la sortie du locataire)**
  - › l'enregistrement des loyers et des provisions pour charges
  - › l'enregistrement des charges
  - › les encaissements et les décaissements
  - › le traitement juridique et comptable du dépôt de garantie
- **La maîtrise des charges**
  - › la régularisation des charges locatives
  - › l'impôt foncier
  - › les honoraires
  - › les outils de sécurisation locative (assurance GLI, garantie Visale)
  - › la TVA
- **Le compte-rendu de gérance : présentation et analyse**
- **La gestion économique et financière du portefeuille**
  - › le rapprochement bancaire
  - › l'analyse de la balance générale
  - › l'analyse des comptes débiteurs
  - › le suivi des impayés
  - › les comptes d'attente
  - › l'analyse et le traitement des suspens
  - › le principe de pointe de garantie financière

## Pré-inscription

auprès de  
formations@fapil.fr



*METTRE EN  
ŒUVRE UNE  
GESTION LOCATIVE  
ADAPTÉE*

---

# Les diagnostics immobiliers et leurs conséquences locatives

**Jeudi 5 janvier 2023** de 9h30 à 17h30

Lyon

Fapil Auvergne-Rhône-Alpes

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Chargés de captation gestion locative et/ou technique, tout professionnel intervenant dans le cadre de rapports locatifs

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Thierry Wagner, formateur expert en immobilier, Arpege

## Objectifs pédagogiques

- Donner une vision claire de la réglementation liés aux diagnostics immobiliers, notamment le DDT, et particulièrement lors de la mise en location et/ou en sous-location
- Maîtriser les récentes évolutions relatives au diagnostic de performance énergétique
- Comprendre l'utilité de chacun de ces diagnostics
- Acquérir des points de vigilance quant à la réalisation de ces diagnostics et leur lecture

## Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques / Mise en situation / Echanges de bonnes pratiques / Documentation support

## Modalités d'évaluation des

### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

*Attention, la formation s'attachera aux logements en location directe ou en sous-location : les spécificités relatives aux logements-foyers ne seront pas abordées*

- Les enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité
- La réglementation
- Les obligations

relatifs à :

- > l'amiante
- > le plomb
- > la Diagnostic de Performance Énergétique  
*Focus sur la réforme du DPE*
- > l'électricité
- > le gaz
- > les termites, mэрule, état parasite
- > l'Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- > la surface loi Carrez

**Inscription**

avant le vendredi 23 décembre 2022  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# L'intermédiation locative en location / sous-location : droits et obligations des parties

**Lundi 16 janvier** de 9h45 à 17h30  
**et mardi 17 janvier 2023** de 9h30 à 17h

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Responsables, gestionnaires locatifs ou juristes de structures agréées au titre de l'intermédiation locative

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Adeline Firmin, avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

## Objectifs pédagogiques

- Déterminer les contours de l'intermédiation locative en location / sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après échanges sur les pratiques

## Approche pédagogique

Apports théorique et juridique / Échanges de pratiques et exercices / Documentation support

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des travaux dirigés et des quizz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Hébergement, résidence sociale, intermédiation locative : les différents cadres juridiques
- La sous-location du parc privé en intermédiation locative : les obligations des différentes parties
  - › le contrat principal entre propriétaire et locataire
  - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
  - › la sous-location des logements non conventionnés
  - › le cas de la colocation en sous-location
- Les spécificités de la sous-location du parc HLM
- Le bail glissant
- Étude de contrats

**Inscription**

avant le vendredi 23 décembre 2022  
 sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Le bail d'habitation : réglementation et actualités

**Mardi 24 janvier et mercredi 25 janvier 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

**Pré-requis** Disposer d'une expérience en gestion locative ou d'une formation initiale sur cette thématique

**Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

## Objectifs pédagogiques

- Identifier le régime juridique applicable aux contrats de location
- Repérer les clauses obligatoires et interdites
- Savoir expliquer les clauses à un locataire
- Connaître les actualités législatives et réglementaires ayant un effet sur les baux d'habitation
- Identifier les spécificités de la location de logements conventionnés (issus de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, logements conventionnés Anah notamment)

## Approche pédagogique

Alternance d'apports théorique et de présentation de situations pratiques / Exercices de validation des fondamentaux

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / QCM et cas pratiques / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

*Attention, la formation ne concerne que les contrats « vides » soumis à la loi du 6 juillet 1989. La location / sous-location ne sera pas abordée. La procédure contentieuse n'est pas intégrée à cette formation*  
Présentation des spécificités du conventionnement tout au long du déroulé

- **La réglementation applicable aux baux d'habitation**
  - › les situations locatives soumises à la loi du 6 juillet 1989
  - › son application totale ou partielle
- **La prise à bail**
  - › les pièces justificatives acceptées et interdites
  - › le « permis de louer »
  - › les garants personnes physiques et institutionnels
- **Le contenu du contrat de location**
  - › les clauses obligatoires et interdites
  - › les annexes
  - › les clauses résolutoires
  - › les signataires et la colocation ou cotitularité
  - › l'entrée dans les lieux et la durée du bail
- **Les modalités d'occupation**
  - › les travaux du bailleur et du locataire
  - › l'assurance
  - › l'exercice d'une activité dans le logement
  - › la sous-location
  - › l'ajout ou la suppression d'un co-titulaire
- **Les aspects financiers**
  - › le dépôt de garantie
  - › le loyer
  - › les charges récupérables
  - › les réparations locatives
  - › la procédure de renouvellement de bail
- **La fin du bail**
  - › les congés
  - › l'abandon du domicile
  - › le décès du locataire

## Inscription

avant le 4 janvier 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)



# La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement

**Jeudi 9 mars 2023** de 9h à 16h30

**Vendredi 10 mars 2023** de 9h à 15h30

**A distance** de type synchrone

**2 jours** de formation (11h) **300€** (adhérents) **440€** (non-adhérents)

**Public concerné** En priorité, gestionnaires locatifs et/ou techniques

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique des réparations locatives
- Analyser les différents postes de réparations locatives
- Définir les responsabilités de chaque partie
- Savoir communiquer avec le propriétaire et avec le locataire ou le sous-locataire

## Approche pédagogique

Alternance d'apports juridiques, méthodologiques et de cas pratiques

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Quizz et mises en situation / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Les réparations locatives : la réglementation**
  - › les obligations des parties et les cas d'exclusion de la responsabilité du locataire
  - › les notions de vétusté, de menues réparations, d'entretien courant
  - › analyse de la jurisprudence
- **Le décret du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives**
  - › les équipements du logement : présentation et sensibilisation au vocabulaire technique
  - › analyse pas-à-pas des rubriques composant le décret
- **La mise en œuvre des réparations locatives**
  - › l'information des parties et les conseils d'entretien
  - › le chiffrage des réparations lors de l'état des lieux de sortie
- **Analyse des travaux spécifiques**
  - › les défauts de ventilation
  - › la sécurité et l'hygiène
  - › la propreté
  - › la vétusté, l'usure normale et la dégradation
  - › les aménagements et les transformations
- **Exercices pratiques**
  - › exemples de pannes et désordres et décisions sur les responsabilités
  - › exercices autour des méthodes de conventionnement

## Inscription

avant le **lundi 20 février 2023**  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Les spécificités de la location meublée en résidence principale

**Lundi 20 mars 2023** de 14h à 17h30

**A distance** de type synchrone

**0,5 jour** de formation (3h30) **90€** (adhérents)

**Public concerné** Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

## Objectifs pédagogiques

Savoir positionner l'offre d'intermédiation locative au regard du meublé en sachant :

- Identifier le régime juridique applicable aux contrats de location meublée
- Repérer les règles de gestion locative spécifiques aux locations meublées
- Identifier les différences entre les régimes juridiques de location meublée / nue

## Approche pédagogique

Alternance d'apports juridiques et d'échanges de pratiques / Déroulé chronologique de l'attribution du logement au départ du locataire / Identification des points de divergence avec la location nue

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Situations pratiques et QCM en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Présentation générale**
  - › les enjeux fiscaux
  - › les textes de base (code civil, CCH, loi du 6 juillet 1989)
- **Les spécificités du contenu de contrat de location**
  - › le modèle de bail, les clauses obligatoires et interdites
  - › les annexes au bail
  - › l'assurance
- **Les spécificités des aspects financiers**
  - › le dépôt de garantie
  - › le loyer
  - › les charges récupérables
- **Les spécificités relatives à la fin du bail**
  - › la durée de bail et les congés

**Inscription**

avant le mercredi 1er mars 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative

**Lundi 27 mars 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables. Toute personne désireuse de transmettre les règles fiscales aux bailleurs faisant appel à l'intermédiation locative

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Annick Bergeon, fiscaliste, CUSTOM

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les mécanismes de la déclaration des revenus fonciers d'un logement loué nu, en particulier les déclarations CERFA 2044 et 2072
- Comprendre les mécanismes de déclaration propres aux dispositifs fiscaux associés au conventionnement Anah

## Approche pédagogique

Alternance entre exposé réglementaires et temps d'échanges / Décryptage, ligne par ligne, de la souscription des déclarations d'un logement loué nu (2044 et 2072), selon plusieurs profils de bailleurs

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des quizz et des exercices / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

*Attention, la formation ne traite pas des dispositifs d'investissement locatif type Pinel, ni du meublé*

- **Introduction**
  - › la place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
  - › le régime du microfoncier et le régime de déclaration au réel
  - › la présentation des déclarations de revenus fonciers 2044 (personnes physiques) et 2072 (SCI)
- **Les revenus imposables, ligne par ligne**
- **Les charges déductibles, ligne par ligne**
- **Le traitement du résultat**
  - › le résultat bénéficiaire
  - › le résultat déficitaire : zoom sur le traitement du déficit foncier en fonction de la situation foncière et fiscale du bailleur
- **Zoom sur les modalités de déclaration liés au conventionnement Anah**
  - › la déduction Louer Abordable
  - › la réduction d'impôt Loc'Avantages

Il est proposé aux participants volontaires un temps de questions / réponses avec la formatrice, le lundi 15 mai 2023, à distance, de 10h30 à 12h, pour consolider leurs connaissances

**Inscription**

avant le mercredi 8 mars 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Les propriétaires bailleurs et la rénovation énergétique

Formation d'initiation

**Jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023** de 9h30 à 17h30

Lyon

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Équipes d'associations d'intermédiation locative non-pourvues de compétences techniques : responsables de structure, gestionnaires locatifs, chargés de mobilisation... Formation réservée aux adhérents de la Fapil

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Binôme association Gefosat / Alec, interventions de la Fapil

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de l'écosystème de l'énergie : les obligations des propriétaires bailleurs, identifier les principaux financements et les catégories d'acteurs en présence
- Savoir repérer les principaux désordres dans un logement et pouvoir apporter un premier niveau de réponse
- Acquérir des premières bases méthodiques et connaître les points de vigilance pour orienter au mieux les propriétaires bailleurs

## Approche pédagogique

Alternance de présentations, de temps d'échanges et d'exercices / Illustration par des cas pratiques / Documentation ressource

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des quizz et des exercices / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Introduction : le parc bâti en France et ses enjeux énergétiques
- Les aspects réglementaires
  - › les évolutions réglementaires et leurs impacts sur les obligations des propriétaires bailleurs
  - Focus sur la décence du logement et ses aspects énergétiques*
  - › les spécificités réglementaires du secteur du logement d'insertion
- Introduction à la rénovation énergétique
  - › les principaux outils pour un premier état des lieux « thermique » du logement
  - › les principaux travaux et points d'attention associés
- Démarche pour la rénovation énergétique
  - › les principales aides pour les propriétaires bailleurs
  - › les acteurs ressources
  - › les outils d'aide à la décision (DPE, audit, devis)
  - › les points de vigilance sur la réception des travaux
- Quels points de vigilance pour les logements situés en copropriété ?
  - › rappel du fonctionnement d'une copropriété
  - › les travaux de rénovation en copropriété
  - › les aides spécifiques aux copropriétés
  - › illustrations de démarches engagées en copropriété

**Inscription**

avant le lundi 13 mars 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La gestion des charges récupérables

Séquence sur les bases

**Jeudi 11 mai 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Professionnels intervenant dans le cadre des rapports locatifs, gestionnaires locatifs et juristes notamment. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les cadres juridiques des charges récupérables en location directe et en sous-location
- Distinguer les charges récupérables et non-récupérables
- Savoir estimer leur montant
- Connaître les principes de répartition des charges
- Maîtriser la procédure de récupération des charges en cours et en sortie de bail

## Approche pédagogique

Alternance d'apports théoriques et d'étude de dépenses

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long et en fin de formation via des exercices de qualification des dépenses et un jeu de questions-réponses / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : [formations@fapil.fr](mailto:formations@fapil.fr) ou 0148050575

## Programme

- La définition des charges récupérables
- Les aspects financiers
  - › les textes et les principes qui encadrent les charges récupérables
  - › le principe des charges réelles
  - › les charges récupérables
  - › les situations permettant la mise en place d'un forfait
  - › leur application en location directe et en sous-location
- Les charges récupérables et non-récupérables
  - › les natures de dépenses récupérables : décryptage du décret
  - › les principaux points litigieux
- Répartir et appeler les charges
  - › les obligations et les grands principes de répartition des charges
- La procédure de récupération des charges
  - › les obligations du bailleur et les délais à respecter
  - › les points de vigilances en copropriété
  - › la sortie du locataire
- Études de décomptes

**Inscription**

avant le **lundi 24 avril 2023**  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

## [En option] Séquence d'approfondissement : les modalités de calcul et de répartition des charges récupérables

**Lundi 15 mai 2023** de 14h à 17h30

**A distance** de type vrone

**0,5 jour** de formation (3h30) **90€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Les stagiaires qui souhaitent approfondir l'étude des décomptes transmis par les syndicats, les organismes gestionnaires de monopropriétés

**Pré-requis** Avoir participé à la séquence sur les bases de la gestion des charges récupérables, le 11 mai 2023

**Pré-requis matériel** Avoir un ordinateur, une connexion internet et télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Loïc Auriac, consultant formateur en gestion immobilière

### Objectifs pédagogiques

- Repérer les principes juridiques de répartition
- Expliquer la répartition des charges en copropriété
- Choisir les clefs de répartition en monopropriété

### Approche pédagogique

Apports théoriques / Analyses et exercices de répartition

### Modalités d'évaluation des

#### connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des études de cas / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

### Programme

- Rappel de la définition des charges récupérables
- Principes de répartition :
  - › divergences et points communs entre la copropriété et la monopropriété
  - › intégration du paramètre « durée »
- La mise en œuvre en copropriété
  - › principes de calcul des tantièmes
  - › modification et contestation des tantièmes
  - › répartition et macro-lots
- La mise en œuvre en monopropriété
  - › la notion de niveaux de facturation
  - › les clefs de répartition

### Inscription

avant le lundi 24 avril 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Les états des lieux

**Jeudi 25 et vendredi 26 mai 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Gestionnaires locatifs et techniques d'associations d'intermédiation locative.  
Personnes en charge des états des lieux

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

### Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques / Cas pratiques et mise en situation / Échanges de bonnes pratiques

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations / Quizz de fin de formation

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Le cadre juridique des états des lieux**
- **Les responsabilités réciproques**
  - › analyse des dispositions légales
  - › les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- **La rédaction du constat d'état des lieux**
  - › jeu autour du vocabulaire technique du logement
  - › la qualification des différents éléments composant le logement
  - › le formulaire d'état des lieux
- **La méthodologie de réalisation de l'état des lieux**
  - › la préparation de l'état des lieux
  - › le rapport avec le locataire / l'occupant durant les différentes étapes
  - › la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- **Le pré-état des lieux**
  - › les enjeux du pré-état des lieux
  - › le déroulement et la méthodologie
  - › les informations et conseils à délivrer
- **L'état des lieux de sortie et le chiffrage**
  - › les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
  - › la prise en compte de la vétusté
  - › les modalités d'imputation

**Inscription**

avant le mardi 9 mai 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La gestion des sinistres d'assurance habitation

**Jeudi 8 juin 2023** de 9h30 à 17h

Lyon

**1 jour** de formation (7h) **190€** (adhérents uniquement)

**Public concerné** Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques. Formation réservée aux adhérents de la Fapil

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Guy Perraud, courtier en assurances et référent « assurances » pour la Fapil

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations d'assurance des différentes parties en intermédiation locative (propriétaire, locataire, association gestionnaire et le cas échéant, sous-locataire)
- Comprendre le fonctionnement des conventions en cas de sinistre et le rôle des assurances de chaque partie
- Savoir gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres, en passant par la négociation avec l'expert

## Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques / Mises en situation / Échanges de bonnes pratiques

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des mises en situations et des quizz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Les obligations d'assurance de chaque partie
  - > l'assurance du locataire et le cas échéant, du sous-locataire
  - > l'assurance de la copropriété
  - > l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les sinistres pris en charge par l'assurance habitation
- La gestion du sinistre
  - > la déclaration du sinistre (dégât des eaux et autres)
  - > les liens avec le syndic
  - > la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire ou du sous-locataire
- La phase d'expertise
- La gestion des travaux après sinistre et l'indemnité différentielle
- Ateliers de mise en pratique autour de différents sinistres

**Inscription**

avant le **lundi 22 mai 2023**  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)



# La prévention des expulsions locatives

**Lundi 12 juin 2023** de 9h45 à 17h30

**Mardi 13 juin 2023** de 9h30 à 17h

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents uniquement) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Professionnels en lien avec des locataires menacés d'expulsion : directions, gestionnaires locatifs, intervenants sociaux, juristes

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Adeline Firmin, avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la procédure judiciaire issue de la loi de 1989 et de la procédure civile
- Connaître les principaux outils de prévention institutionnels
- Connaître l'articulation avec la procédure de surendettement

## Approche pédagogique

Apports théorique et juridique / Échanges de pratiques et exercices / Documentation support

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des travaux dirigés et des quiz / Auto-évaluation des acquis en fin de formation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Les régimes juridiques du logement et ses évolutions
- Les points particuliers de la loi du 6 juillet 1989
  - › focus sur le logement et les violences intra-familiales
- Les causes de résiliation du bail :
  - › les congés
  - › les clauses résolutoires
  - › les particularités du logement conventionné
- L'impayé de loyer et le rôle de la CAF
- Les outils de prévention de l'expulsion (CCAPEX, FSL, DALO...)
- Le point de départ de la procédure contentieuse : Le commandement de payer/la mise en demeure
- La procédure contentieuse
  - › la réforme des tribunaux
  - › le jugement et l'appel
  - › le commandement de quitter les lieux
  - › la trêve hivernale
  - › la saisine du juge de l'exécution
  - › la force publique
- Le lien entre procédure de surendettement et procédure liée aux impayés de loyer

**Inscription**

avant le mercredi 24 mai 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)



*MIEUX  
APPRÉHENDER  
LES RELATIONS  
AVEC LES  
PERSONNES  
ACCUEILLIES*

---

# Améliorer sa communication pour des rapports locatifs apaisés

Formation d'initiation

**Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h) **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Professionnels d'associations gestionnaires de logement d'insertion, en charge de la gestion locative adaptée et notamment du traitement amiable des dettes locatives

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Silvana Bove, coach-certifiée et formatrice, précédemment CESF

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes relationnels, leurs impacts psychologiques, physiques, en identifiant les facteurs contribuant à des rapports constructifs
- Intégrer dans la relation locative, un mode de communication efficace notamment en appliquant le processus de la communication non violente (CNV) de Marshall Rosenberg
- Identifier les caractéristiques de la posture professionnelle liée à une gestion locative dite «adaptée»

### Approche pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques / Echanges interactifs à partir de l'expérience des participants et de la formatrice / Exercices de mise en pratique

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à partir de mises en situation / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Les bases d'une communication saine et constructive**
  - › comprendre et décortiquer les mécanismes relationnels contribuant à des rapports constructifs
  - › prendre en compte les émotions générées par une relation tendue et apprendre à limiter son propre stress
  - › savoir accueillir la colère d'un locataire
- **L'impact d'une communication maîtrisée**
  - › s'entraîner à dialoguer de manière positive et responsabilisante avec un locataire
  - › amener son interlocuteur vers une négociation gagnante/gagnante en appliquant une technique de la communication non violente
- **Ateliers de mise en pratique**
  - › traiter une dette locative (jeux de rôle)
  - › aborder la responsabilité d'un locataire par rapport aux réparations locatives (jeux de rôle)
- **L'univers de la gestion locative adaptée**
  - › co-construire une représentation de la gestion locative adaptée (valeurs, mission, organisation, etc.) et en évaluer les savoir-être et savoir-faire professionnels des intervenants

**Inscription**

avant le vendredi 24 février 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Introduction à la santé mentale

**Jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023**  
**et mardi 14 novembre 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**2+1 jours** de formation (21h) **570€** (adhérents) **825€** (non-adhérents)

**Public concerné** Equipes en lien direct avec les personnes accueillies, notamment les travailleurs sociaux

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Association Soutien Insertion Santé : directeur, pair-aidant et psychologue

## Objectifs pédagogiques

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs de terrain et des dispositifs existants
- Améliorer la qualité de la relation Accompagnant / Accompagné en développant la notion de la demande, du cadre et des techniques d'entretien
- Comprendre le lien entre santé mentale et habitat
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier

## Approche pédagogique

Approches théoriques et pratiques /  
Echanges à partir de situations rencontrées /  
Témoignage / Apport de documentation

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à partir d'études de situation /  
Capitalisation des connaissances à 6 mois

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Représentation autour de la définition de la santé mentale**
- **Repères autour des situations de fragilité : les personnalités dites « difficiles »**
- **Les acteurs et les dispositifs existants**
  - › éléments de contexte sur les soins en psychiatrie
  - › la sectorisation du secteur public
  - › les structures et les instances ressources
- **Présentation d'un parcours de rétablissement par un pair-aidant**
  - › définition de la pair aideance
  - › témoignage d'un pair aidant
  - › information sur la professionnalisation de la pair aideance
- **La notion « d'habiter »**
  - › habiter psychiquement un logement
  - › nos propres représentations d'habiter
  - › focus sur le syndrome de Diogène
- **Reprise de formation : 3ème journée à 6 mois**
  - › capitalisation des connaissances
  - › évolutions dans les pratiques professionnelles
  - › échanges de pratiques

**Inscription**

avant le lundi 29 mai 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées

**Lundi 26 et Mardi 27 juin 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**2 jours** de formation (14h)      **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Professionnels confrontés à des situations d'addiction, principalement intervenants sociaux

**Pré-requis** Aucun      **Intervenant(s)** Binôme de l'Association Addictions France

## Objectifs pédagogiques

- Jour 1 :
  - › connaître les définitions et pratiques en addictologie
  - › identifier les comportements induits par les conduites addictives
  - › repérer les lieux ressources spécialisés en addictologie
- Jour 2 :
  - › aborder les problématiques addictives rencontrées avec l'utilisateur
  - › faciliter l'échange avec l'utilisateur par des techniques de communication
  - › orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public

### Approche pédagogique

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique / Activités interactives / Apport de documentation

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long et en fin de formation à partir de quizz, brainstorming, exercices d'application et d'études de situation

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Explorer les représentations individuelles et collectives
- Renforcer ses connaissances en addictologie :
  - › classification des substances psychoactives
  - › aspects réglementaires et historiques
  - › les différents types d'usage
- Comprendre les comportements addictifs : aspects psychologiques, relationnels et sociaux
- Identifier les lieux ressources spécialisés en addictologie
- Aborder la problématique addictive de manière collective et individuelle :
  - › repérage
  - › techniques de conduite d'entretien et de communication
  - › outils d'animation collective
  - › posture professionnelle
- Orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public

## Inscription

avant le mercredi 7 juin 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité

**Second semestre 2023** de 9h30 à 17h30

A définir

**2 jours** de formation (14h)      **380€** (adhérents) **550€** (non-adhérents)

**Public concerné** Professionnels en lien direct avec les locataires (chargés d'accueil, gestionnaires locatifs...) et/ou en charge de l'accompagnement social à domicile

**Pré-requis** Aucun      **Intervenant(s)** Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre ensemble selon les cultures
- Connaître les bases de la communication interculturelle pour mieux communiquer avec les personnes accueillies
- Acquérir des compétences permettant de dépasser les conflits et permettre la négociation interculturelle

## Approche pédagogique

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique / Activités interactives / Apport de documentation

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par un questionnaire d'auto-positionnement et l'étude de situations / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **La notion de culture : intellectuelle, sociale, matérielle**
- **Culture d'origine / culture d'accueil : la question de l'intégration et des mécanismes d'adaptation**
  - Les modes de vie et les points d'achoppement récurrents de la relation bailleur-locataire
    - › visites à domicile et altérités
    - › occupation et entretien du logement, usage des espaces communs
    - › intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
    - › organisation familiale et habitat
    - › gestion budgétaire
    - › approche éducative
  - Les notions de choc culturel et de code culturel
- **La communication interculturelle :**
  - Mise en pratique de la négociation interculturelle
    - › rechercher les conditions de la coopération et les accords possibles
    - › développer des techniques de communication appropriées
    - › repérer des ressources extérieures et construire des solutions
    - › prendre du recul par rapport à ses propres repères et ses cadres de références
    - › savoir faire face à des situations de communication perçues comme délicates
- **Les stratégies identitaires, les différents processus d'acculturation**

**Pré-inscription**

auprès de formations@fapil.fr

# Prévenir les discriminations relatives au logement

## Sur demande

**Lieu** A définir

**2 jours** de formation (14h) **Tarif** sur devis

**Public concerné** Toutes personnes intervenant dans l'accès et le maintien dans le logement, et notamment : directions, gestionnaires locatifs, chargés d'accueil, intervenants sociaux, bénévoles.

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** ISM Corum, association experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la prévention des discriminations pour les professionnels du logement d'insertion
- Comprendre la co-production systémique des discriminations
- Connaître le cadre légal
- Être en vigilance dans les procédures et pratiques professionnelles
- Prendre conscience des représentations et stéréotypes et leur lien avec les pratiques discriminatoires
- Adapter ses pratiques et devenir acteurs de la prévention des discriminations

### Approche pédagogique

Apports théoriques articulés à des temps d'exercices (quizz, études de cas, temps de travail en sous-groupe)

### Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation par des travaux en sous-groupe et quizz

### Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

### Programme

- **La discrimination dans le logement, en quoi suis-je concernée ?**
- **Clarification des termes et des notions associées : discriminations, inégalité, racisme, sexisme, mixité sociale, exclusion...**
- **Le cadre juridique de la discrimination**
  - › les différentes formes de discrimination,
  - › les critères de discrimination
  - › les sanctions encourues
- **Reconnaitre le problème : quelques chiffres**
- **La place du professionnel dans une co-production systémique**
- **Le cadre légal et réglementaire de la location**
- **Les zones de risques de discrimination pour les professionnels du logement d'insertion :**
  - › l'accueil, l'information et l'orientation du public
  - › l'enregistrement et le traitement des demandes
  - › la sélection des candidatures et les attributions
  - › la gestion locative
- **Repérer, analyser et corriger les stéréotypes**
- **Développer des outils et des bonnes pratiques pour prévenir et lutter contre la discrimination**

**Inscription** sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

*PRODUIRE DES  
LOGEMENTS  
EN MAÎTRISE  
D'OUVRAGE  
D'INSERTION*

---



# Environnement et fondamentaux de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Module 1 : initiation

**Mercredi 11 janvier 2023** de 9h à 17h

**A distance** de type synchrone **1 jour** de formation (7h) **90€** (adhérents MOI)

**Public concerné** Toute personne souhaitant se familiariser à la MOI, en particulier les directeurs et responsables de service. Formation réservée aux adhérents agréés MOI ou avec un projet d'agrément

**Pré-requis** Aucun **Pré-requis matériel** Disposer d'un ordinateur, internet, une caméra, un micro. Télécharger Zoom

**Intervenant(s)** Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte et l'environnement de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents types de logement sociaux et les formes de montages d'opérations
- Comprendre les enjeux et les écueils éventuels de la production de logements en MOI

## Approche pédagogique

Apport théorique / Illustrations / Ressources documentaires

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Auto-évaluation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Définition et spécificités de la MOI**
  - › qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage?
  - › les bases réglementaires de la MOI
  - › l'agrément de Maîtrise d'ouvrage d'insertion, la distinction avec les bailleurs HLM
- **La MOI en pratique**
  - › l'inspiration dans les politiques locales de l'habitat
  - › notions générales : zonage, plafonds de loyers, plafonds de ressources, réservataires
  - › les principaux produits et leurs publics
  - › les principales formes de montage d'opérations
  - › les différents types de financement
- **Les obligations réglementaires et les contrôles**
- **Les risques financiers d'une opération de MOI**
  - › l'appréciation de l'équilibre financier
  - › les fonds propres
  - › l'amortissement des opérations
- **Les différentes formes de propriété**
- **Les métiers complémentaires à la production de logements**

**Inscription**

avant le mardi 3 janvier 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Module 2 : produire des logements d'insertion familiaux

**Mercredi 25, jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**3 jours** de formation (21h)

**90€** (adhérents MOI)

**Public concerné** Chargés d'opérations, collaborateurs impliqués dans le suivi ou le financement des opérations. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés ou avec un projet d'agrément MOI

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD) ; Marion Bodin, Consultante spécialisée dans l'ESS et le logement social (Likha Conseil)

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les étapes d'une opération de Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)
- Appréhender le rôle du maître d'ouvrage durant le déroulement de l'opération
- Comprendre les composantes du montage économique et financier d'une opération
- Maîtriser les impacts comptables et financiers de l'opération à l'échelle de l'organisme
- Savoir évaluer la faisabilité d'une opération

## Approche pédagogique

Apports théoriques / Simulations comptables et financières / Présentation d'opération / Ressources documentaires

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Auto-évaluation

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

*Attention, la formation se concentrera sur les opérations de logements familiaux (hors logements-foyers)*

- **Principes généraux du montage d'opération**
  - › les grandes étapes d'une opération et le rôle de la maîtrise d'ouvrage
  - › l'écosystème du montage d'opération : acteurs et responsabilités associées
  - › le prix de revient d'une opération
  - › l'agrément des opérations
- **Le montage économique et financier d'une opération de MOI**
  - › les différentes composantes du plan de financement des opérations en PLAI et ANAH
  - › la fiscalité des opérations
  - › le loyer d'une opération
  - › la simulation chiffrée d'une opération
- **Les impacts comptables et financiers d'une opération MOI à l'échelle de l'organisme**
  - › pourquoi s'y intéresser ?
  - › la comptabilisation et les flux de trésorerie relatifs à chaque phase de l'opération
  - › la notion de comptabilisation par composant et la différence entre entretien courant, gros entretien et renouvellement d'un composant
  - › la notion de reconstitution des fonds propres
  - › les écarts entre réalités économiques, écritures comptables et flux financiers : quelles solutions ?
- **Illustration des enjeux du montage d'opérations à travers des opérations du réseau**

## Inscription

avant le 6 janvier 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

**Jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023** de 9h30 à 17h30

Paris **2 jours** de formation (14h) **90€** (adhérents MOI)

**Public concerné** Chargés d'opération et responsables MOI. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés ou avec un projet d'agrément MOI

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Amande Berato (thermicienne) et Grégoire Paccoud (architecte), association Gefosat

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de la question énergétique et identifier les catégories d'acteurs en présence
- Prioriser les travaux de rénovation thermique d'un projet, et faire le lien avec la maîtrise d'œuvre et les artisans
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage et définir le coût d'usage
- Identifier les spécificités relatives à la production d'une offre de logement en diffus

## Approche pédagogique

Alternance entre approches théorique et pratique / Illustrations / Ressources documentaires

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation / Exercices de mise en situation / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Les enjeux de l'énergie
- La rénovation énergétique
  - › l'identification et la réduction des besoins énergétiques
  - › le travail sur l'enveloppe du bâtiment
  - › les matériaux et systèmes
  - › les évolutions réglementaires
  - › les aides accessibles aux organismes MOI
- Les coûts d'usage d'un logement
  - › la décomposition du budget des ménages
  - › l'identification des différentes consommations d'énergies et d'eau
  - › les premières notions pour maîtriser la demande en eau et en énergie
- La préparation à la rénovation énergétique
  - › la réalisation de son propre diagnostic
  - › l'étude des besoins et des usages des occupants et des salariés en lien avec le public
  - › les particularités de la gestion d'un chantier de rénovation énergétique : focus sur l'intervention en site occupé

**Inscription**

avant le vendredi 24 février 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La passation de marchés des organismes de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion

**Jeudi 11 mai 2023** de 9h30 à 17h30

**Vendredi 12 mai 2023** de 9h30 à 12h30

Paris **1,5 jour** de formation (10h) **90€** (adhérents MOI)

**Public concerné** Chargés d'opération et responsables MOI. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

**Pré-requis** La formation s'adresse aux adhérents soumis au statut de pouvoir adjudicateur. Un webinaire dédié aux critères de soumission à ce statut sera proposé à tous les adhérents MOI en amont de la formation.

**Intervenant(s)** Laurent Frölich, avocat spécialiste du droit de la commande publique

## Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre les dispositions relatives aux marchés publics en tant que pouvoir adjudicateur
- Sécuriser les procédures de passation et éviter les contentieux

## Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'exemples / Etude d'un cas pratique en fil rouge

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via un pratique / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- Les organismes MOI et le code de la commande publique : bref rappel des règles de soumission
- Le choix de la procédure selon le type de marché et les seuils
- Les obligations en matière de publicité, de mise en concurrence et des nouveaux marchés
- Les règles de participation et les motifs d'exclusion des marchés publics
- Les règles d'analyse, de sélection des offres et les obligations en matière d'information des candidats évincés
- La mise en œuvre des règles d'exécution des marchés publics
  - › l'encadrement de la sous-traitance
  - › les modifications en cours de marché
  - › les pénalités de retard
  - › la résiliation et les marché de substitution
- La gestion du contentieux de la passation
- Les modes alternatifs de règlement des litiges

**Inscription**

avant le lundi 17 avril 2023  
sur [www.fapil.fr/nos-formations](http://www.fapil.fr/nos-formations)

# La fiscalité des opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion et la livraison à soi-même

**Second semestre 2023** de 9h30 à 17h30

Paris

**1 jour** de formation (7h) **90€** (adhérents MOI)

**Public concerné** Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers. Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

**Pré-requis** Aucun **Intervenant(s)** Maître Guillaume Marot, avocat fiscaliste

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes taxes à prendre en compte dans les opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents taux de TVA en fonction de la nature de l'opération
- Connaître les règles de livraison à soi-même pour récupérer la TVA

## Approche pédagogique

Alternance entre approche réglementaire et mises en situation / Echanges de pratiques / Apports de documentation

## Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation via des cas pratiques / Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs

## Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 0148050575

## Programme

- **Les principes de la fiscalité immobilière**
  - › les champs respectifs des droits d'enregistrement et de la TVA
  - › la distinction entre opérations neuves et anciennes
- **Les règles applicables aux différentes opérations**
  - › les mutations de terrain
  - › les mutations d'immeubles neufs, les constructions neuves
  - › les mutations d'immeubles anciens
  - › les livraisons à soi-même
  - › les travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien
- **L'application des règles aux opérations de MOI**
  - › les opérations locatives sociales neuves ou assimilées
  - › les opérations locatives sociales sur des immeubles anciens

**Pré-inscription**

auprès de formations@fapil.fr



Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mallogement.

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère de la Santé et de la Prévention ; de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).



6, avenue du Professeur  
André Lemierre  
75020 Paris

contact@fapil.fr  
www.fapil.fr

  @Fapil